

# Élections 2022

## Quelles sont les démarches pour s'inscrire sur la liste électorale ?

-Depuis août 2016, l'Institut National des statistiques et études Economiques (INSEE) gère le Répertoire Electoral Unique. La limite d'inscription sur la liste électorale n'est plus au 31 Décembre, mais le 6<sup>ème</sup> vendredi précédent l'élection.

-Pour le scrutin des 10 et 24 avril vous avez jusqu'au **4 MARS 2022**, et jusqu'au **6 MAI 2022** pour les législatives des 12 et 19 juin.

-Autre intérêt, il n'est plus utile de se déplacer en mairie pour s'inscrire sur la liste électorale. Pour vérifier si vous êtes bien un électeur de Ponthévrard rendez-vous à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>. Si ce n'est pas le cas, le site vous invite à vous inscrire.

## J'ai 18 ans, dois-je m'inscrire ?

Tout jeune recensé à Ponthévrard à l'âge de 16 ans est automatiquement inscrit sur la liste électorale de la commune



Mairie de PONTHEVRARD  
5 Place de la Mairie  
78730 PONTHEVRARD  
01.30.41.22.13  
[mairie@ponthevrard.fr](mailto:mairie@ponthevrard.fr)